

**Zeitschrift:** Geomatik Schweiz : Geoinformation und Landmanagement =  
Géomatique Suisse : géoinformation et gestion du territoire =  
Geomatica Svizzera : geoinformazione e gestione del territorio

**Herausgeber:** geosuisse : Schweizerischer Verband für Geomatik und  
Landmanagement

**Band:** 108 (2010)

**Heft:** 3

**Artikel:** Paramètres de la politique agricole pour 2012 et 2013

**Autor:** Jordi, Jürg

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-236679>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 05.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Paramètres de la politique agricole pour 2012 et 2013

En 2012 et 2013, il est en principe prévu de maintenir les dépenses de la Confédération pour l'agriculture à leur niveau actuel et de renoncer pour le moment à toute modification de la loi sur l'agriculture. Après avoir discuté du développement de la politique agricole, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de l'économie (DFE) d'élaborer le message concernant les enveloppes financières agricoles pour ces deux années.

*Grundsätzlich sollen die Bundesausgaben für die Landwirtschaft in den Jahren 2012 und 2013 auf dem bisherigen Niveau festgelegt und keine Anpassung des Landwirtschaftsgesetzes vorgenommen werden. Der Bundesrat hat eine Aussprache über die Weiterentwicklung der Agrarpolitik geführt und das Eidg. Volkswirtschaftsdepartement (EVD) beauftragt, eine Botschaft zu den landwirtschaftlichen Zahlungsrahmen für die beiden Jahre auszuarbeiten.*

Per principio, nel 2012 e nel 2013 le uscite della Confederazione per l'agricoltura saranno mantenute al livello attuale e verranno effettuati adeguamenti della legge sull'agricoltura. Il Consiglio federale ha dibattuto sull'ulteriore sviluppo della politica agricola e ha incaricato il DFE di elaborare un messaggio sui limiti di spesa agricoli per entrambi gli anni.

## Office fédéral de l'agriculture OFAG

Les réformes de la politique agricole qui se sont succédées depuis le début des années nonante ont toujours été orientées sur les objectifs constitutionnels incontestés fixés à l'art. 104 de la constitution fédérale. La politique agricole de la Confédération vise ainsi à assurer que l'agriculture soit en mesure de remplir ses tâches multifonctionnelles au moyen d'une production durable axée sur le marché. L'agriculture doit pouvoir apporter une contribution substantielle à la sécurité de l'approvisionnement de la population, à la conservation des ressources naturelles, à l'entretien du paysage rural et à l'occupation décentralisée du territoire. La réforme de la politique agricole a été réalisée en quatre étapes, afin que le processus d'adaptation soit socialement supportable.

## Bilan intermédiaire

Les différentes étapes de la réforme ont permis de réaliser des progrès continus.

Au cours d'un processus d'adaptation socialement supportable, le secteur agro-alimentaire a été à même d'augmenter sa compétitivité, les prestations écologiques, la participation aux programmes étholo-

giques et la production de calories par unité de surface. L'agriculture suisse n'a jamais encore produit autant de denrées alimentaires qu'en 2008. Les familles paysannes se sont adaptées aux nouvelles conditions-cadre de la politique agricole, afin de pouvoir fournir les prestations d'intérêt public attendues par la population. L'OFAG présente ces progrès dans la brochure *L'agriculture suisse en mouvement*, dans le cadre d'un bilan établi à l'occasion du dixième anniversaire de la nouvelle loi sur l'agriculture. En même temps, l'OFAG publie la dixième édition de son Rapport agricole annuel.

## Enveloppes financières pour la période 2012 et 2013

Pour que le secteur dispose d'une phase de consolidation tenant compte des nouvelles conditions du marché, il est en principe prévu de maintenir les instruments actuels de la politique agricole jusqu'en 2012. Le Conseil fédéral a décidé de renoncer à proposer des modifications de la loi dans le message concernant les enveloppes financières pour la période de 2012 et 2013. En outre, il a pris la déci-

## Etapes de la réforme agricole

1. étape	2. étape	3. étape	4. étape
1993–1998	1999–2003 (PA 2002)	2004–2007 (PA 2007)	2008–2011 (PA 2011)
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Introduction de paiements directs indépendants du produit</li> <li>• Réductions de prix</li> <li>• Incitation à fournir des prestations écologiques particulières (p.ex. biodiversité)</li> <li>• Transformation et réduction de la protection douanière (OMC)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suppression de la garantie des prix et de l'écoulement</li> <li>• Suppression de Butyra et de l'USF*</li> <li>• Subordination des paiements directs aux PER</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suppression du contingentement laitier en 2009</li> <li>• Mise aux enchères des contingents tarifaires de viande</li> <li>• Développement des améliorations structurelles et des mesures d'accompagnement social</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suppression des subventions à l'exportation</li> <li>• Réduction de 30% du soutien du marché</li> <li>• Transfert des fonds aux paiements directs</li> <li>• Réduction des droits de douane appliqués aux céréales et aux aliments pour animaux</li> </ul>

\* Union suisse du commerce de fromage.

Enveloppes financières agricoles (en mio. de fr.)	Fonds 09–11	2012	2013	Total 2012–2013*
Améliorations des bases de production et mesures sociales	182	185	185	370
Production et ventes	436	427	427	854
Paiements directs	2803	2852	2855	5707
<b>Total</b>	<b>3421</b>	<b>3464</b>	<b>3467</b>	<b>6931</b>

\* Les adaptations apportées dans le cadre du programme de consolidation 2010 du budget de la Confédération sont réservées

sion de principe de soutenir l'agriculture par des moyens financiers de l'ordre de grandeur actuel durant la période 2012–2013. Cela doit permettre à l'agriculture de continuer à assurer l'avenir ses prestations d'intérêt public et un développement supportable au plan social. Notamment dans la perspective des nouvelles ouvertures du marché, il faut non seulement utiliser le temps disponible pour les ajustements structurels, mais aussi éviter d'augmenter la pression sur les revenus agricoles. En 2012 et 2013, les prix ne changeront probablement guère par rapport à la Politique agricole 2011, selon l'état actuel des connaissances, alors que les prix des moyens de production continueront d'augmenter; c'est pourquoi il est prévu de maintenir les fonds destinés à l'agriculture à peu près à leur niveau actuel, comme c'est prévu dans le plan financier en vigueur. Les enveloppes financières proposées seront adaptées aussitôt que les décisions sur le programme de consolidation 2010 prévu par le Conseil fédéral pour le budget de la Confédération seront prises.

Au milieu des années nonante, la part des dépenses pour l'agriculture et l'alimentation a représentait environ 9% des dépenses totales de la Confédération. Alors que les dépenses de la Confédération ont augmenté en moyenne de 2,3% de 1997 à 2008, les dépenses pour l'agriculture et l'alimentation ont légèrement reculé (-0,9% par an). Leur part aux dépenses totales de la Confédération était tombée à 6,3% en 2008. Selon l'enveloppe fi-

nancière proposée, la part de l'agriculture aux dépenses totales de la Confédération tombera à 5,7% d'ici 2013. En même temps, les revenus par exploitation peuvent être maintenus à leur niveau actuel.

### Evolution des dépenses pour l'agriculture et l'alimentation, y compris plan financier

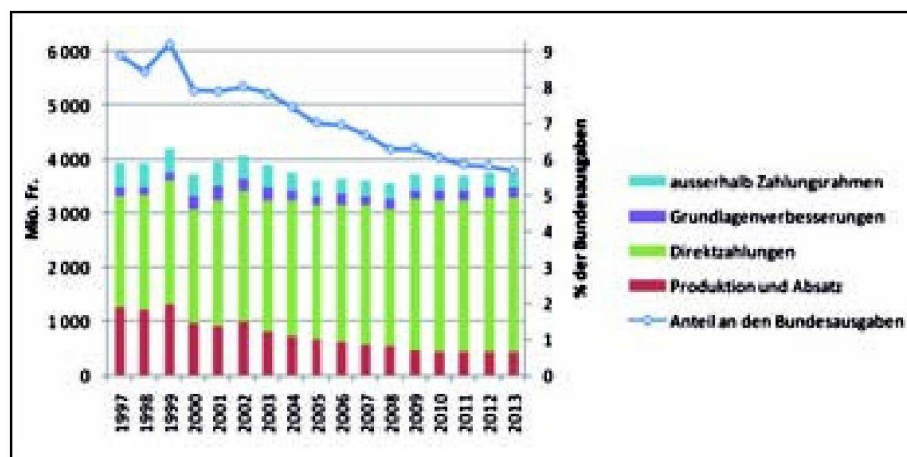
La répartition des fonds fédéraux alloués a aussi changé suite à la réforme de la politique agricole. Les moyens financiers destinés à la production et aux ventes (soutien du marché, y compris subventions à l'exportation) sont passés de 1,7 milliard de francs durant les années 1990–1992 près d'un demi-milliard à peu près en 2008. Durant la même période, les paiements directs ont fortement progressé, pour atteindre environ 2,5 milliards de

francs en 2008. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique agricole 2011, les moyens financiers affectés au soutien du marché continuent à être réduits, les fonds ainsi libérés étant réalloués aux paiements directs. Les dépenses pour l'amélioration des bases de production et pour les mesures sociales ne subissent que des modifications négligeables, tout comme celles effectuées en dehors des enveloppes financières.

Mis à part le soutien financier direct de l'agriculture, les prélèvements perçus à la frontière sur les produits agricoles sont le deuxième principal instrument de la politique agricole. L'importance de la protection douanière a toutefois nettement diminué dans le cadre des étapes de la réforme franchises jusqu'à présent. Selon l'OCDE, la protection douanière destinée à soutenir le produit des ventes de l'agriculture représentait un montant de quelque 6,5 milliards de francs au début des années nonante. Cet effet de soutien des prix est tombé à 2,8 milliards de francs aujourd'hui.

### Audition sous forme de conférences portant sur les enveloppes financières prévue début 2010

Début 2010, le DFE soumettra aux cantons et des milieux concernés, pour avis, les enveloppes financières agricoles pour les années 2012 et 2013, de même que les estimations qui en découlent et l'exposé des motifs, dans le cadre d'une au-





dition sous forme de conférences. Sur la base des résultats de l'audition, le DFE élaborera le message concernant un arrêté fédéral simple, pour le soumettre à l'approbation du Conseil fédéral en été 2010.

### Perspectives

La manière de procéder choisie, impliquant une phase de consolidation en 2012 et 2013, permet de bien se préparer aux défis à relever à long terme par le secteur agroalimentaire suisse: d'une part, l'ouverture progressive du marché, notamment dans le cadre de l'OMC et, d'autre part, la nécessité d'assurer les prestations d'intérêt public, de même que la gestion économe des ressources naturelles devenues rares. Le Conseil fédéral a déjà esquissé les différentes approches qu'il se propose d'adopter afin de maîtriser ces défis:

- un accord libre-échange agroalimentaire entre la Suisse et l'Union européenne (ALEA) vise à ouvrir par étapes les marchés et à accéder à temps à de nou-

veaux marchés à l'étranger. C'est une réponse proactive à l'érosion progressive de la protection douanière;

- les *mesures d'accompagnement* visent à étayer l'ouverture des marchés et d'en atténuer l'impact social;
- le *développement du système des paiements directs* vise à assurer à long terme les prestations d'intérêt public;
- le *rapport élaboré en réponse à postulat Stadler* montre comment procéder face à la pénurie croissante des ressources;
- une *stratégie conséquente en matière de qualité* vise à encore mieux commercialiser et valoriser la haute qualité des produits suisses et les prestations supplémentaires fournies par l'agriculture suisse dans les domaines de la durabilité et de l'écologie.

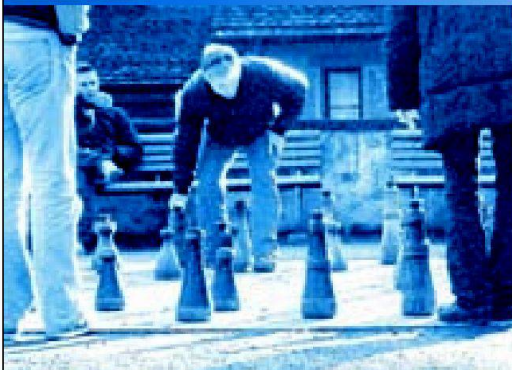
Le Conseil fédéral a l'intention de réunir ces différents éléments dans une stratégie globale de politique agricole s'inscrivant dans un horizon à plus long terme, en tenant compte des conditions-cadre futures. Il est prévu d'associer ces pro-

chaines années les milieux intéressés au débat portant sur cette stratégie. Par la suite, la prochaine étape de la réforme agricole pour la période 2014–2017 sera concrétisée sur la base de la stratégie à long terme. Elle comprendra probablement une révision de la loi sur l'agriculture et un arrêté sur les enveloppes agricoles 2014–2017. Des éléments envisageables de cette révision de la loi sont le développement du système des paiements directs, la thématique de la pénurie des ressources, la stratégie en matière de qualité pour l'agriculture de même que d'autres modifications dans le domaine des améliorations structurelles et du soutien des marchés.

Jürg Jordi  
Office fédéral de l'agriculture OFAG  
CH-3003 Berne

Expertisen – Coaching – Projektleitungen – Lösungen

**ITV**  
GEOMATIKAG



## Analyse – Expertise

### Knacken Sie mit uns auch harte Nüsse.

Erfahrene und unabhängige Experten erarbeiten für Sie exakte Analysen, fundierte Konzepte und Expertisen.

Dorfstrasse 53 8105 Regensdorf-Watt Telefon 044 871 21 90 [www.itv.ch](http://www.itv.ch)